

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 05 avril 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 10 dossiers sur 19.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 10 dossiers sur 19.

Pendant ma visite, les enfants se préparent pour la collation et par la suite jeux libres pour le groupe du haut et course à obstacles pour le groupe du bas.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 avril 2023

Date

original signé par
Monique Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 avril 2023

Date